



Les devoirs de la banque lorsqu'elle est saisissant ?

Par **DOMTOM**, le **23/11/2010** à **11:54**

Bonjour,

J'ai vendu une propriété l'acheteur devait me payer sur 15 ans il a fait faillite 3 ans apres.
Il avait une hypothèque de premier sur l'immeuble avec une banque et moi je détenais le privilège du vendeur.

J'ai donc négocié le rachat de ces deux hypothèques avec la banque, et récupéré la propriété.
Le problème pendant tout le temps que la banque était saisissant elle a laissé l'immeuble se détériorer fuite du toit dégât d'eau vandalisme etc..

Ma question ?

La banque peut elle être rendue responsable ?

Merci

Cordialement

DOMTOM